

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 10550 Numéro SIREN : 849 976 428 Nom ou dénomination : ASSAINI GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 38167

Désignation de l'entreprise <u>ASSAINI GROUP</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																
Adresse de l'entreprise <u>3 RUE EUGENE LABICHE</u> <u>75016 PARIS</u>																																																																																																																																																																																																																										
SIRET <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td></tr></table>												8	4	9	9	7	6	4	2	8	0	0	1																																																																																																																																																																																																			
8	4	9	9	7	6	4	2	8	0	0	1																																																																																																																																																																																																															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>0</u> <u>9</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>1</u>																																																																																																																																																																																																																										
Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>																																																																																																																																																																																																																										
ACTIF																																																																																																																																																																																																																										
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial *</td><td>010</td><td></td><td></td></tr><tr><td> Autres *</td><td>014</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>3 537 080</td><td>042</td><td>3 537 080</td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>3 537 080</td><td>048</td><td>3 537 080</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td>STOCKS</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td></tr><tr><td> Marchandises *</td><td>060</td><td></td><td>062</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td></tr><tr><td>Créances (2)</td><td></td><td>113 747</td><td>070</td><td>113 747</td></tr><tr><td> Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Autres * (3)</td><td>072</td><td>32 408</td><td>074</td><td>32 408</td></tr><tr><td>Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilités</td><td>084</td><td>68 682</td><td>086</td><td>68 682</td></tr><tr><td>Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>214 838</td><td>098</td><td>214 838</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>3 751 918</td><td>112</td><td>3 751 918</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td></tr><tr><td colspan="12"><table><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>2 210 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>(76 975)</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td>29 885</td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>2 162 910</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td>1 442 728</td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>66 262</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)</td><td>169</td><td>21 102</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>1 589 008</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>3 751 918</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td>3 537 967</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></table></td></tr></table> * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				Fonds commercial *	010			Autres *	014			Immobilisations corporelles *	028			Immobilisations financières * (1)	040	3 537 080	042	3 537 080	Total I (5)		044	3 537 080	048	3 537 080	ACTIF CIRCULANT	STOCKS					Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		Marchandises *	060		062		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		Créances (2)		113 747	070	113 747	Clients et comptes rattachés *	068				Autres * (3)	072	32 408	074	32 408	Valeurs mobilières de placement	080		082		Disponibilités	084	68 682	086	68 682	Charges constatées d'avance *	092		094		Total II		096	214 838	098	214 838	Total général (I + II)		110	3 751 918	112	3 751 918	PASSIF												<table><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>2 210 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>(76 975)</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td>29 885</td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>2 162 910</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td>1 442 728</td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>66 262</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)</td><td>169</td><td>21 102</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>1 589 008</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>3 751 918</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td>3 537 967</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 210 000	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126		Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		Report à nouveau	134		Résultat de l'exercice	136	(76 975)	Provisions réglementées	140	29 885	Total I		142	2 162 910	Provisions pour risques et charges		Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 442 728	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	66 262	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	21 102	Produits constatés d'avance	174		Total III		176	1 589 008	Total général (I + II + III)		180	3 751 918	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(4) Dont dettes à plus d'un an	195				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 537 967			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																																						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles																																																																																																																																																																																																																									
	Fonds commercial *	010																																																																																																																																																																																																																								
	Autres *	014																																																																																																																																																																																																																								
	Immobilisations corporelles *	028																																																																																																																																																																																																																								
	Immobilisations financières * (1)	040	3 537 080	042	3 537 080																																																																																																																																																																																																																					
Total I (5)		044	3 537 080	048	3 537 080																																																																																																																																																																																																																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																																																																																									
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																																																																																																																						
	Marchandises *	060		062																																																																																																																																																																																																																						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																																																																																																																																																																																																																						
	Créances (2)		113 747	070	113 747																																																																																																																																																																																																																					
	Clients et comptes rattachés *	068																																																																																																																																																																																																																								
	Autres * (3)	072	32 408	074	32 408																																																																																																																																																																																																																					
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																																																																																						
	Disponibilités	084	68 682	086	68 682																																																																																																																																																																																																																					
	Charges constatées d'avance *	092		094																																																																																																																																																																																																																						
Total II		096	214 838	098	214 838																																																																																																																																																																																																																					
Total général (I + II)		110	3 751 918	112	3 751 918																																																																																																																																																																																																																					
PASSIF																																																																																																																																																																																																																										
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>2 210 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>(76 975)</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td>29 885</td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>2 162 910</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td>1 442 728</td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>66 262</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)</td><td>169</td><td>21 102</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>1 589 008</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>3 751 918</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td>3 537 967</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 210 000	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126		Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		Report à nouveau	134		Résultat de l'exercice	136	(76 975)	Provisions réglementées	140	29 885	Total I		142	2 162 910	Provisions pour risques et charges		Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 442 728	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	66 262	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	21 102	Produits constatés d'avance	174		Total III		176	1 589 008	Total général (I + II + III)		180	3 751 918	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(4) Dont dettes à plus d'un an	195				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 537 967			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																									
		Exercice N 1	NET																																																																																																																																																																																																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 210 000																																																																																																																																																																																																																							
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																																																																																								
	Réserve légale	126																																																																																																																																																																																																																								
	Réserves réglementées *	130																																																																																																																																																																																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131																																																																																																																																																																																																																								
	Report à nouveau	134																																																																																																																																																																																																																								
	Résultat de l'exercice	136	(76 975)																																																																																																																																																																																																																							
	Provisions réglementées	140	29 885																																																																																																																																																																																																																							
	Total I		142	2 162 910																																																																																																																																																																																																																						
	Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																																																																																																																																																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 442 728																																																																																																																																																																																																																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																																																																																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	66 262																																																																																																																																																																																																																							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	21 102																																																																																																																																																																																																																							
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																																																																																																																								
Total III		176	1 589 008																																																																																																																																																																																																																							
Total général (I + II + III)		180	3 751 918																																																																																																																																																																																																																							
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193																																																																																																																																																																																																																								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																																																																																																																																																																																																																								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199																																																																																																																																																																																																																								
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																																							
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 537 967																																																																																																																																																																																																																						
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																																																																																							

ACI
Certifié
conforme

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ASSAINI GROUP Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services *		217		218	275 568
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	5 604	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 281 173
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	166 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244	982	
	Rémunérations du personnel *				250	104 776	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	41 444	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	46
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264 313 691
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 (32 518)
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294	14 572
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	29 885
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310 (76 975)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312 76 975
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				298		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				299		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						297
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	139		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors GIC (art. 44. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	315		Investissements outre-mer	314		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							352 76 975
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							370 76 975

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSAINI GROUP

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482	3 537 967	484	887	486	3 537 080				
TOTAL		490		492	3 537 967	494	887	496	3 537 080				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL	570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	593	594	595		
TOTAL					596	597	598	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SI)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ASSAINI GROUP						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	29 885	604	606	29 885
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612		614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622		624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642		644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664	666	
TOTAL		680	682	29 885	684	686	29 885
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Immob. incorporelles	700	705		2			
Terrains	710	715		3			
Constructions	720	725		4			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		5			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		6			
Matériel de transport	750	755		7			
Autres immobilisations corporelles	760	765	29 885				
TOTAL	770	775	29 885	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960	76 975				
Total des déficits restant à reporter		970	76 975				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	58 707
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	58 153
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ASSAINI GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/04/2019, et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 0 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	3,00	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	275 568	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refecturations de freis inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	275 568	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	12	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	12	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	88 879	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	71 444	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	46	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	160 369	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	115 211	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	115 211	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	275 568	Effectifs au sens de la CVAE * 023 3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 4 / 2 0 1 9	160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 9 9 7 6 4 2 8

Dénomination de l'entreprise

ASSAINI GROUP

Adresse (voie)

3 RUE EUGENE LABICHE

Code postal

75016

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

1660000

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

3

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

550000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SC

Dénomination

OLBA

N° SIREN (si société établie en France)

912659300

% de détention

63,34

Nb de parts ou actions

400000

Adresse :

N°

79

Voie

ROUTE DE LA REINE

Code Postal

92100

Commune

BOULOGNE BILLANCOU

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

BC GROUP

N° SIREN (si société établie en France)

494922750

% de détention

11,76

Nb de parts ou actions

260000

Adresse :

N°

3

Voie

RUE EUGENE LABICHE

Code Postal

75116

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

ALBOU

Prénom(s)

ALBERT

Nom marital

% de détention

22,62

Nb de parts ou actions

500000

Naissance :

Date

27/03/1982

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

13-21

Voie

VILLA CURIAL

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement ou moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 9 9 7 6 4 2 8

Dénomination de l'entreprise

ASSAINI GROUP

Adresse (voie)

3 RUE EUGENE LABICHE

Code postal

75016

Ville

PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

2

Forme juridique

SAS

Dénomination

ACG ASSAINISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

532584190

% de détention

100,00

Adresse :

N° 13-21

Voie VILLA CURIAL

Code Postal 75019

Commune PARIS

Pays FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

ASSAINITEC

N° SIREN (si société établie en France)

803700251

% de détention

100,00

Adresse :

N° 909

Voie AVENUE DES PLATANES

Code Postal 34970

Commune LATTES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ASSAINT GROUP 3 RUE EUGENE LABICHE 75016 PARIS					
SIRET 8 4 9 9 7 6 4 2 8 0 0 0 1 1			Mét: o.balotka@assainigroup.com		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

B ACTIVITÉ					
SIRET					
Activités exercées		Holding animatrice de groupe		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	76 975	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbG/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, l'ête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BC CONSEILS 3 Rue Eugène Labiche 75016 PARIS			
Tél: 0144734504		Tél:	
CGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)		Date: 09052020 Lieu: PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise ASSAINI GROUP

du 01/04/2019

Adresse 3 RUE EUGENE LABICHE 75016 PARIS

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ALBOU Albert	Directeur Général Délégué			13 Villa Curial	75019		
2	MORINIERE Steve	Directeur d'exploitation			47 rue Aramon	34470		
3	ALBOU Vanessa Irene Taita	Directrice des Ressources Humaines			13 villa Curial	75019		
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	39 773			39 773				39 773
2	38 455	876		39 331				39 331
3	21 108			21 108				21 108
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	99 335	876		100 211				100 211

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	826
Total	826

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019... (total col. 9 + total col. 10) 10	101 037	- de l'exercice 2019... 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire BALOUKA Olivier
Président

A PARIS, le 09/05/2020

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

ASSAINI GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 2.210.000 euros
Siège social : 3, rue Eugène Labiche – 75016 Paris
849 976 428 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le 18 Novembre 2020,

A 10 heures,

Les associés de la société **ASSAINI GROUP**, société par actions simplifiée au capital social de 2.210.000 euros, dont le siège social est 3, rue Eugène Labiche – 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 849 976 428 (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée** »),

La convocation a été faite par courrier électronique avec demande d'avis de réception adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Olivier BALOUKA** en sa qualité de représentant de la société OLBA, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2.210.000 actions sur les 2.210.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement comme assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la Société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courriel de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les procurations,
- le projet de statuts refondus figurant en **Annexe 1** du présent procès-verbal,
- le texte des projets de résolutions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Quitus au Président et au Directeur Général et au Directeur Général Délégué de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions respectives au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Rapport du Président,
- Constatation de la conversion automatique des 20.500 actions de préférence A émises par la Société (les « **ADP A** ») détenues par Albert ALBOU en 20.500 actions ordinaires, sans modification du montant du capital social de la Société,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Renonciation à certaines stipulations du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société,
- Agrément de la cession des 500 000 actions de la Société détenues par Monsieur Albert ALBOU au profit de la société OLBA,
- Renonciation au droit de préemption prévu par l'article 10.3.2 des statuts de la Société,
- Questions diverses, et
- Pouvoirs – Formalités.

Le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des associés qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de présenter.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Approuve les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019, se soldant par une perte de **76.975 euros**, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président,

Prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été comptabilisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

II. DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice correspondant à **une perte de 76.975 euros** en totalité au compte « report à nouveau », qui sera donc porté de 0 euro à **(76.975) euros**,

Prend acte, conformément à la loi, que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

III. TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Président et au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour l'accomplissement de leurs fonctions respectives au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide de donner quitus entier au Président, la société OLBA, pour ses fonctions exercées au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,

Décide de donner quitus entier au Directeur Général pour ses fonctions exercées au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

IV. QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, mentionnées dans le rapport spécial du Président,

Décide d'approuver les conclusions du rapport spécial du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

V. CINQUIEME RESOLUTION

Constatation de la conversion automatique des 20.500 actions de préférence A émises par la Société (les « ADP A ») détenues par Albert ALBOU en 20.500 actions ordinaires, sans modification du montant du capital social de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes,

Rappelle que le pacte d'associés signé tous les associés de la Société en date du 3 avril 2019 (le « Pacte ») prévoit que :

*« Les cas dit de « bad leaver » ci-après limitativement énumérés, entraîneront **de manière irrévocable et automatique la conversion des actions de préférence détenues par les Actionnaires concernés, en actions ordinaires** conformément aux dispositions de l'article L228-14 du Code de commerce (...)*

Les actions de préférence détenues par un actionnaire se retrouvant « bad leaver » seront converties en actions ordinaires à raison d'une action de préférence pour une action ordinaire.

Cette conversion emportera de facto :

- (i) perte des droits attachés aux actions de préférence tels que définis dans les statuts,*
- (ii)renonciation des associés aux droits de souscription des actions nouvelles résultant de la conversion. »*

Rappelle que Monsieur Albert ALBOU a été licencié pour faute grave de ses fonctions salariées au sens de la Société par courrier RAR en date du 6 janvier 2020, ce dont il a été accusé réception par lettre en date du 7 janvier 2020,

Rappelle que le licenciement pour faute grave de Monsieur Albert ALBOU constitue un cas de « bad leaver » au sens de l'article IV.1 du Pacte,

Prend acte en conséquence de la conversion automatique de l'ensemble des **20.500 ADP A** détenues par Monsieur Albert ALBOU émises par la Société en **20.500 actions ordinaires nouvelles**, avec effet immédiat à compter des présentes,

Constate l'émission d'une (1) action ordinaire d'un (1) euro de valeur nominale pour une (1) ADP A anciennement détenue par Monsieur Albert ALBOU, et que cette opération ne donne lieu à aucune augmentation ou réduction du capital social de la Société,

Rappelle que conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Société, la conversion des 20.500 ADP A en 20.500 actions ordinaires emporte automatiquement renonciation des associés au

droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles résultant de la conversion,

Prend acte que les actions nouvelles sont soumises à toutes les stipulations statutaires, seront assimilées aux actions ordinaires existantes et jouiront des mêmes droits statutaires avec effet immédiat à compter des présentes, en ce inclus le droit au dividende mis en distribution à compter de ce jour,

Décide de conférer au Président tous pouvoirs pour prendre toutes mesures et accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités nécessaires à la conversion desdites 20.500 ADP A en 20.500 actions ordinaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

VI. SIXIEME RESOLUTION

Modifications corrélatives des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Connaissance prise des rapports du Président,

Décide que les modifications statutaires requises pour refléter la conversion des ADP A en autant d'actions ordinaires seront retranscrites dans les statuts de la Société,

Décide en conséquence de modifier l'article 7.1 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à deux millions deux cent dix mille (2 210 000) euros.

Il est divisé en deux cent dix mille (2 210 000) actions de (1) euros de nominal, libérés à 100% et réparties comme suit :

- *deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (2 197 900) actions ordinaires (les « AO ») d'un euro (1€) de nominal chacune intégralement libérées,*
- *douze mille six cents (12 100) actions de préférence A (les « ADP A ») bénéficiant des droits particuliers définis aux présents statuts d'un euro (1€) de nominal chacune intégralement libérées.*

Le capital social est réparti comme suit :

	Actions normales			Actions de préférence			Total		
	#	€	%	#	€	%	#	€	%
SC OLBA	1 400 000	1 400 000	63,7%	-	-	-	1 400 000	1 400 000	63,3%
Albert Albou	500 000	500 000	22,7%	-	-	-	500 000	500 000	22,6%
BC Group	251 400	251 400	11,4%	8 600	8 600	71,1%	260 000	260 000	11,8%
Steve Morinière	27 900	27 900	1,3%	2 100	2 100	17,4%	30 000	30 000	1,4%
Vanessa Albou	18 600	18 600	0,8%	1 400	1 400	11,6%	20 000	20 000	0,9%
Total	2 197 900	2 197 900	100,0%	12 100	12 100	100,0%	2 210 000	2 210 000	100,0%
%	99,45%	99,45%		0,55%	0,55%		100,00%	100,00%	

Adopte en conséquence, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société, avec effet immédiat à compter de l'adoption de la présente décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

VII. SEPTIEME RESOLUTION

Renonciation à certaines stipulations du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Prend acte de ce que l'article II.1 du Pacte prévoit que les actionnaires de la Société sont tenus d'une obligation de conservation de leurs actions pour une durée de sept (7) ans à compter de la date de signature du Pacte sauf accord amiable à intervenir,

En conséquence du projet de cession des actions de Monsieur Albert Albou, l'Assemblée **décide** expressément de déroger à l'article II.1 du Pacte et de décharger Monsieur Albert Albou de son obligation de conservation des actions de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

VIII. HUITIEME RESOLUTION

Agrément de la cession des 500 000 actions de la Société détenues par Monsieur Albert ALBOU au profit de la société OLBA

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Prend acte de ce que Monsieur Albert Albou a :

- exposé à l'Assemblée son projet de cession de la totalité des actions qu'il détient dans la Société, soit 500.000 actions ;
- informé la collectivité des actionnaires du projet de cession ainsi exposé : 500.000 actions seraient cédées à la société OLBA ;
- sollicité à ce sujet l'agrément de la collectivité des actionnaires et demandé à être expressément dispensé de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 10.3.1 des statuts de la Société pour l'obtenir.

En conséquence du projet présenté par Monsieur Albert Albou, l'Assemblée **décide** expressément d'autoriser la cession projetée aux conditions ci-dessus exposées et de dispenser Monsieur Albert Albou de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 10.3.1 des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

IX. NEUVIEME RESOLUTION

Renonciation au droit de préemption prévu par l'article 10.3.2 des statuts de la Société

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Renonce au droit de préemption tel que prévu à l'article 10.3.2 des statuts de la Société et **dispense** Monsieur Albert Albou de l'accomplissement des formalités prévues pour l'obtenir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

X. DIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs - Formalités

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité et plus généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Cet acte est paraphé et signé électroniquement par le soussigné, par le biais du service www.docuSign.com, ce dernier déclarant reconnaître à cette signature électronique, la même valeur que sa signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service www.docuSign.com

18/11/2020

Signé électroniquement Le :

par

OLBA Olivier Balouka

18/11/2020

OLBA

Représentée par : Olivier BALOUKA

Président